



Paris, le 12 juillet 2021

NOUVELLE PRÉSIDENTE, NOUVELLES RÉOLUTIONS, NOUVELLE LANGUE OFFICIELLE ET NOUVEAU SIÈGE À L'HORIZON

LA 19^{ÈME} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OIV, QUI S'EST TENUE LE 12 JUILLET, A ADOPTÉ 19 RÉOLUTIONS ET A ÉLU UN NOUVEAU PRÉSIDENT DE L'ORGANISATION ET LES NOUVEAUX PRÉSIDENTS DES SES STRUCTURES DE TRAVAIL. CELA A ÉGALEMENT ÉTÉ L'OCCASION POUR LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS DE PROPOSER AUX ÉTATS MEMBRES DIJON COMME VILLE HÔTE DU NOUVEAU SIÈGE DE L'ORGANISATION, AINSI QUE D'ADOPTER LE RUSSE COMME 6^{ÈME} LANGUE OFFICIELLE DE L'OIV.

Une nouvelle présidence de trois ans

Deux points à l'ordre du jour de cette Assemblée générale étaient fort attendus. Tout d'abord, l'élection à la présidence de l'OIV, qui a été confiée à Luigi Moio. [Le nouveau président](#) entame donc un mandat de trois ans, succédant à Regina Vanderlinde. Le Comité scientifique et technique a également été renouvelé avec l'élection des nouveaux présidents de ses structures de travail. [Consultez l'organigramme du CST](#)



Dijon proposée comme nouvelle ville hôte de l'OIV

Suite aux élections, la proposition tant attendue du gouvernement français au sujet de la nouvelle ville hôte du siège de l'OIV a été présentée. Dijon a été choisie par le ministère français de l'agriculture au détriment des candidatures de Bordeaux et de Reims. Petit retour en arrière pour replacer ce processus dans son contexte :

La France a accueilli et assumé la responsabilité du siège de l'OIV depuis la création de l'Organisation en 1924, en garantissant les immunités associées à son statut d'organisation intergouvernementale.

Ce siège a toujours été situé dans la capitale française. En 2019, du fait de la réorganisation du bâtiment de la rue d'Aguesseau, qui avait accueilli l'OIV depuis près de 25 ans, l'Organisation a dû déménager son Secrétariat, toutefois maintenu à Paris. Le siège actuel, confortable et moderne pour une période de transition, ne répond pas à tous les besoins de l'Organisation. Conscient de cela et souhaitant trouver un nouveau siège pour l'OIV, le gouvernement français a décidé de chercher parmi son patrimoine immobilier dans d'autres régions françaises. C'est alors que les trois villes mentionnées ont présenté leurs candidatures.

Au vu de la proposition française, les États membres de l'OIV disposent maintenant d'une période de réflexion avant de devoir décider s'ils l'acceptent lors d'un vote qui se déroulera lors des réunions d'octobre 2021.

La biodiversité incluse dans les résolutions adoptées

Comme cela est habituel lors de son Assemblée générale, l'Organisation a voté pour de nouvelles résolutions. La biodiversité, les pratiques œnologiques, les indications géographiques et les bonnes pratiques concernant les consommateurs participant à des événements autour du vin sont au centre des 19 nouvelles résolutions qui ont été adoptées à l'unanimité. Consultez ici le résumé des résolutions adoptées : [\[EN\]](#) [\[ES\]](#) [\[FR\]](#) [\[IT\]](#) [\[DE\]](#)

Adoption de la langue russe

Après plusieurs mois de négociations, le russe a été adopté par les États membres de l'OIV, se convertissant en la 6^{ème} langue officielle de l'Organisation. Cette décision va permettre à la communauté russophone de mieux comprendre et d'appliquer les normes et pratiques internationales que l'OIV adopte pour améliorer les conditions de production et de commercialisation des produits de la vigne et du vin.

Feu vert pour le prochain Congrès mondial de la vigne et du vin

Parmi les sujets à l'ordre du jour qui méritent d'être soulignés, figure la confirmation du Mexique de son intention d'organiser le 43^{ème} Congrès mondial de la vigne et du vin en novembre 2022. Une proposition chaudement saluée par États membres de l'OIV, accompagnée de la présentation du logo officiel de



l'évènement. Cela marquera le retour du Congrès de l'OIV, en pause forcée depuis 2019 pour cause de pandémie. [Visualisez la vidéo de présentation](#) (audio original en anglais, sous-titres en français et en espagnol).



Note pour les éditeurs

L'OIV est l'organisme intergouvernemental à caractère scientifique et technique de compétence reconnue dans le domaine de la vigne, du vin, des boissons à base de vin, des raisins de table, des raisins secs et des autres produits issus de la vigne.

Il est composé de 48 États Membres.
Dans le cadre de ses compétences,
les objectifs de l'OIV sont les suivants :

- indiquer à ses membres les mesures permettant de tenir compte des préoccupations des producteurs, des consommateurs et des autres acteurs de la filière vitivinicole,
- assister les autres organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales, notamment celles qui poursuivent des activités normatives,
- contribuer à l'harmonisation internationale des pratiques et normes existantes et, en tant que de besoin, à l'élaboration de normes internationales nouvelles, afin d'améliorer les conditions d'élaboration et de commercialisation des produits vitivinicoles et à la prise en compte des intérêts des consommateurs.

Contact

Pour de plus amples informations, les journalistes sont invités à contacter le service Presse et communication de l'OIV.

E-mail : press@oiv.int ; communication@oiv.int ; Téléphone : +33 (0)1 44 94 80 92